

Département
de l'Isère

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PRIMARETTE**

L'an deux mille vingt et un, le 25 mars à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de Primarette, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Serge MERCIER, Maire.

Nombre de conseillers : 14

Nombre de présents : 14

Etaient présents : MERCIER Serge, FAVRE-PETIT-MERMET Patricia, GAS Marcel, ROSTAING Jean-Pierre, CICOSELLA Sébastien, ROMATIF Julien, HUMBERT Régis, GODET Arnaud, MONIN Florence, FANJAT Pierre, POURCHERE Jean-Daniel, NORMAND Corinne, GENTIL Dominique, GUERRERO Elisabeth,

Date de la convocation : 16 mars 2021

Secrétaire de séance : FAVRE-PETIT-MERMET Patricia

Objet de la délibération : Subventions associations

Lors du vote du budget primitif 2021, présenté par Monsieur Marcel GAS, adjoint aux finances :

- la somme de 600 € a été votée aux bénéficiaires de l'association ADMR du Dolon, cette dépense sera imputée à l'article 657402,
- la somme de 100 € a été votée aux bénéficiaires de l'association l'AFIPAEIM section Beaufort, cette dépense sera imputée à l'article 657415,
- la somme de 1500 € a été votée aux bénéficiaires de l'association CCAS de Primarette, cette dépense sera imputée à l'article 657362,
- la somme de 200 € a été votée aux bénéficiaires de l'association d'animation de Primarette, cette dépense sera imputée à l'article 657416,
- la somme de 100 € a été votée aux bénéficiaires de l'association du sou des écoles de Primarette, cette dépense sera imputée à l'article 657401,
- la somme de 450 € a été votée aux bénéficiaires de l'association des Conscrits de Primarette, cette dépense sera imputée à l'article 657403,
- la somme de 250 € a été votée aux bénéficiaires de l'association FC Collines de Primarette, cette dépense sera imputée à l'article 657407,

Le Maire demande de bien vouloir délibérer pour l'octroi des subventions à accorder aux associations pour l'année 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **décide**, à l'unanimité des membres présents, de verser les subventions aux associations.

Ainsi fait et délibéré ce jour, le 25 mars 2021

Le Maire,
Serge MERCIER

